

Hmt  
REPUBLICQUE DU BENIN  
\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
\*\*\*\*\*

DECRET N° 2001-018 DU 06 FEVRIER 2001

Chargeant Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA  
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de  
l'Urbanisme de l'intérim de Madame Marina  
D'ALMEIDA MASSOUGBODJI, Ministre de la Santé  
Publique pour compter du 03 Février 2001

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation du 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

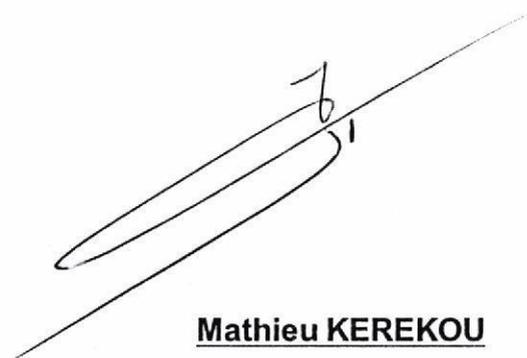
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 03 Février 2001 Luc-Marie Constant GNACADJA , Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence de Madame Marina d'ALMEIDA MASSOUGBODJI.

Article 2 .- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 06 février 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE -  
MMEH 4 - SGG 4 - MSP 6 - AUTRES MINISTERES 16 -  
DEPARTEMETS 6 - JO. 1.-